

# L'ORIENTATION DES JEUNES

Interface entre la formation et l'insertion dans la vie professionnelle, l'orientation agrège les débats voire les polémiques autour de notre modèle social. Les valeurs de la République y sont interrogées à travers les notions d'égalité des chances, de méritocratie, de sélection, d'accès durable à l'emploi, d'adéquation, de discrimination, de ségrégation, ... Chaque personne peut témoigner de son expérience ou de son expertise. A travers l'orientation, l'enjeu est de trouver sa place dans une société en devenir. La jeunesse, aujourd'hui comme hier, est face à des choix où le rêve, le sens, le souhaitable, et le possible se confrontent à des procédures, des structures, des moyens. Ces choix vont déterminer l'avenir et pour certain.e.s jeunes par exemple dès l'âge de onze ans en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). Dans un monde incertain où de nombreux métiers se transforment, disparaissent et se créent, où les besoins en qualification augmentent, où les statuts des activités professionnelles sont interrogés, la capacité à s'orienter et se former tout au long de la vie devient essentielle.

Plusieurs réformes relatives à l'orientation concernant l'apprentissage, le baccalauréat, l'accès à l'enseignement supérieur et la formation professionnelle sont en débat ou mises en œuvre au moment de la présentation de cet avis. Ces projets interrogent les politiques publiques de l'orientation, alors que se multiplient les services payants d'officines privées. Dans ce contexte, les préconisations du CESE veulent contribuer

à répondre aux enjeux de cohésion sociale et de démocratisation en garantissant une solution à chacun.e basée sur ses aspirations et sur la maîtrise de son parcours. Elles se placent dans la continuité des précédents avis du CESE en faveur de la réussite des jeunes. Elles veulent impulser une orientation active qui favorise la mobilité, la construction progressive des parcours, le développement personnel et les possibilités d'évolutions ultérieures indispensables à une orientation et une formation tout au long de la vie sans « assigner à résidence sociale ». L'objectif visé est de donner du sens à l'orientation dans une logique d'accompagnement pour que chaque jeune devienne un.e acteur.trice informé.e, avisé.e et agile dans son parcours d'orientation, de formation et d'insertion, trouve sa place dans la société et s'y épanouisse tant professionnellement que personnellement.

Le présent avis est le premier du CESE s'inscrivant dans une démarche innovante de participation citoyenne. Une plateforme numérique a été ouverte durant presque deux mois pour solliciter les expériences, les avis et propositions des citoyen.ne.s. Leurs contributions alimentent l'avis et les préconisations.

Les objectifs de cet avis supposent des évolutions sensibles du système éducatif. Ces évolutions doivent faire l'objet d'un dialogue social approfondi et s'accompagner d'investissements adaptés et s'inscrire dans l'ambition d'un service public de qualité pour ses usager.ère.s comme pour ses acteur.trice.s.



**Laure Delair**

est ancienne vice-Présidente de l'UNEF (Union nationale des étudiants de France). Elle siège au CESE à la section de l'éducation, de la culture et de la communication où elle représente le groupe des organisations étudiantes et mouvement de jeunesse..

#### Contact :

laure.delair@lecese.fr  
01 44 43 64 41



**Albert Ritzenthaler**

est professeur en lycée professionnel et secrétaire confédéral à la CFDT. Il siège à la section de l'éducation, de la culture et de la communication où il représente le groupe de la CFDT.

#### Contact :

albert.ritzenthaler@lecese.fr  
01 44 43 64 07

# LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Le symbole  désigne les préconisations inspirées par les propositions déposées sur la plateforme numérique du CESE. Les préconisations s'articulent autour de 3 grands axes :

## **GARANTIR LES CONDITIONS D'UN VÉRITABLE ACCOMPAGNEMENT**

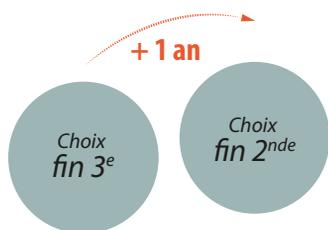
-  Préconisation n°1 : Le CESE préconise de développer au sein du Parcours avenir, dès la sixième, des activités qui favorisent l'expression et l'estime de soi, l'esprit critique, les relations aux autres, la capacité de penser ensemble afin d'aider les jeunes à apprendre à se connaître.
-  Préconisation n°2 : Le CESE recommande de former les jeunes et tou.te.s les acteur.trice.s du système éducatif à la question des déterminismes sociaux, y compris de genre, à l'œuvre dans le processus d'orientation afin qu'il.elle.s puissent les identifier et neutraliser leurs effets en particulier lors du Conseil de classe.
- Préconisation n°3 : Le CESE préconise la mise en place d'une attestation « égalité femmes-hommes » dès le collège. Outil de prévention, cette attestation serait le débouché d'un parcours obligatoire de sensibilisation qui aborderait la question des inégalités femmes-hommes au sens large et serait un outil pour déconstruire les stéréotypes sexuels.
- Préconisation n°4 : Le CESE préconise la programmation d'un plan de recrutement et de formation des personnels de l'orientation.
-  Préconisation n° 5 : Le CESE préconise d'offrir à chaque élève ou étudiant.e la possibilité d'effectuer sous des formes adaptées des périodes de découverte des métiers et des formations. Ces périodes de découverte seraient accessibles dès la 4<sup>ème</sup> jusqu'en terminale dans le cadre du parcours avenir, et au-delà dans le premier cycle de l'enseignement supérieur, sur des périodes de deux jours afin de rénover le dispositif actuel du stage de 3<sup>ème</sup>.
- Préconisation n°6 : Le CESE préconise de développer, en lien avec le Parcours avenir, les partenariats de projet pédagogique entre l'école et les acteur.rice.s économiques, social.e.s, environnementaux.ales, culturel.le.s pour permettre aux jeunes de découvrir le monde professionnel dans sa diversité en tant qu'acteur.trice.s du projet et de dépasser les préjugés sur certains métiers.
-  Préconisation n°7 : Le CESE préconise de soutenir les démarches associatives d'engagement citoyen à travers des dispositifs de présentation d'activités professionnelles, de parrainage ou marrainage et de mentorat.
-  Préconisation n°8 : Le CESE préconise que le « Parcours avenir » bénéficie d'un horaire dédié de la sixième à la terminale et qu'il fasse l'objet d'un bilan annuel dans le cadre de l'évaluation des projets des équipes et du projet d'établissement.
- Préconisation n°9 : Le CESE préconise de rendre lisible et disponible l'information sur les formations et sur les métiers à travers des sites internet labellisés et des lieux physiques d'information identifiés et accessibles à tous.tes les jeunes.

## **PASSER DE PROCÉDURES PONCTUELLES À UN PARCOURS PROGRESSIF**

- Préconisation n°10 : Le CESE préconise de déplacer le palier d'orientation préparant aux trois baccalauréats de la fin de la troisième à la fin de la seconde, en mettant en place une année de seconde commune générale, technologique et professionnelle, articulant enseignements généraux, transversaux et des modules de découverte des enseignements professionnels en lycée professionnel et en Centre de Formation d'Apprentis. Aux jeunes souhaitant – en fin de 3<sup>ème</sup> pour le niveau V notamment – s'engager dans une formation professionnelle, le CESE préconise d'étendre les modules de découverte adaptés en contenu et en durée à la situation de chaque jeune. A l'issue de ce parcours, le. la jeune pourra décider de poursuivre sa formation soit en apprentissage soit sous statut scolaire. Cette évolution nécessite une dotation ministérielle spécifique.
- Préconisation n°11 : le CESE préconise de spécialiser la formation en première et en terminale pour les diplômes de l'enseignement professionnel de niveau IV tout en offrant la possibilité de poursuivre une spécialisation de niveau IV après le baccalauréat.
- Préconisation n°12 : le CESE préconise de poursuivre, pour les filières post bac, l'effort de lisibilité de l'offre de formation en réduisant le nombre d'intitulés de licence, et renforcer leur structuration de façon pluridisciplinaire, par grands domaines de compétences.
- Préconisation n°13 : Le CESE préconise de travailler à un cadre national des diplômes reposant sur des modules disciplinaires, transversaux et professionnels.

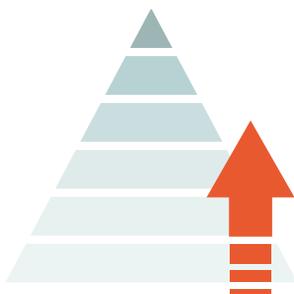
# Comment créer les conditions d'un réel parcours d'orientation ?

## 1 DONNER DU TEMPS AUX JEUNES



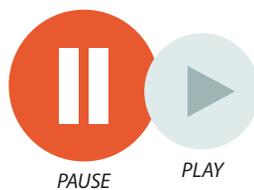
### DÉPLACER

le palier de l'orientation  
– pour les formations  
menant au Bac –



### ALLER

vers une spécialisation  
progressive des parcours



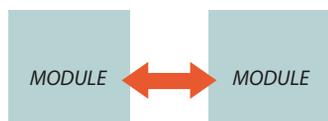
PAUSE

PLAY

### RECONNAÎTRE

les temps d'interruptions  
volontaires dans les parcours

## 2 DECLOISONNER LES FORMATIONS



### ORGANISER

les enseignements en modules  
transversaux et transférables pour  
permettre la mobilité des jeunes



### FAVORISER

les ponts entre filières  
et entre établissements



### S'ORIENTER

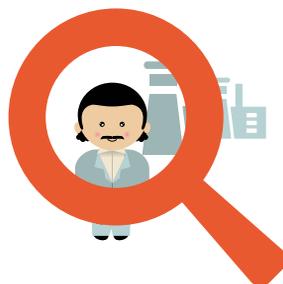
tout au long de la vie

## 3 PERMETTRE UN CHOIX LIBRE ET ÉCLAIRÉ



### LAISSER

au jeune le choix  
de l'orientation



### FAVORISER

le réseau et la découverte  
du monde professionnel



### OUVRIR

des places dans les formations  
les plus demandées

- Préconisation n°14 : Le CESE préconise la reconnaissance de périodes d'interruption volontaire à partir de 16 ans consacrées au projet personnel des jeunes.
- Préconisation n°15 : Le CESE affirme le principe que le choix d'orientation soit laissé aux jeunes.
- ➡ Préconisation n°16 : Le CESE préconise de rendre obligatoire au collège et au lycée la participation de tou.te.s les élèves au conseil de classe pour la partie qui les concerne.
- ➡ Préconisation n°17 : Pour favoriser une offre de formation adaptée à la mise en place de véritables parcours d'orientation, le CESE préconise d'augmenter le nombre de places dans les formations les plus recherchées par les jeunes et les employeur.e.s.
- Préconisation n°18 : Le CESE préconise que les formations en apprentissage soient proposées dans Affelnet et Parcoursup.
- Préconisation n°19 : Le CESE préconise une réforme des algorithmes d'affectation Affelnet et Parcoursup qui repose sur la transparence.

## RÉUSSIR SON ORIENTATION POUR UNE BONNE INSERTION PROFESSIONNELLE

- Préconisation n°20 : A l'instar de l'enseignement agricole, le CESE préconise que les lycées soient le lieu commun, ancré dans la vie économique et sociale du territoire, au sein duquel les jeunes de différents milieux, dans différentes filières se retrouvent et partagent la vie de l'établissement. Pour cela, le CESE propose de développer les lycées polyvalents, disposant d'internat lorsque c'est nécessaire, et les lycées des métiers.
- ➡ Préconisation n°21 : Le CESE préconise de développer et de structurer les missions relevant des relations entre l'école et le monde professionnel.
- Préconisation n°22 : Le CESE préconise qu'un référentiel du « Conseil en Evolution Professionnelle » de niveau 1 (accueil généraliste) soit intégré dans la formation préparant aux métiers de l'éducation et de la formation, ainsi qu'aux métiers préparant au concours de psychologues de l'éducation de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » afin d'être en capacité de sensibiliser les jeunes à ces problématiques.
- Préconisation n°23 : Le CESE préconise de donner aux commissions paritaires (CPNE) des branches professionnelles la responsabilité des référentiels métiers permettant de construire les certifications professionnelles.
- Préconisation n°24 : Le CESE préconise d'associer pour toute création ou transformation d'une certification au sein de l'enseignement supérieur des conseils paritaires relevant de secteurs professionnels ,
- Préconisation n°25 : Le CESE préconise d'établir des équivalences entre unités de diplôme et composantes d'une certification qui puissent être reconnues dans le cadre de la formation continue.
- Préconisation n°26 Le CESE préconise le développement de l'alternance sous contrat d'apprentissage et sous statut scolaire et universitaire.
- ➡ Préconisation n°27 : Le CESE préconise la création d'un dispositif « mobilité-jeune » pour lever les freins matériels à la mobilité de tous les jeunes de 16 à 30 ans qui acceptent une formation ou un emploi situé à plus de 30 minutes de leur domicile. Ce dispositif combinerait les droits, informations et conseils, il serait construit sur mesure, en fonction du projet de mobilité du.de la jeune. Ce dispositif jouerait autant que de besoin le rôle d'interface vers les services compétents.
- Préconisation n°28 : Le CESE préconise un droit à une expérience d'immersion européenne pour tou.te.s les jeunes de 16 à 30 ans d'au moins trois mois au cours de leur parcours de formation ou d'insertion professionnelle.
- Préconisation n°29 : Le CESE préconise le développement des formations s'appuyant sur une pédagogie numérique, en proposant dans chaque commune de plus de 5000 habitant.e.s la création d'un espace de travail numérique collaboratif, à disposition des élèves, apprenti.e.s, étudiant.e.s et des adultes en formation continue, afin de leur permettre de participer pour une partie de leur cursus, à des formations à distance dans un lieu encadré par une structure associative ou publique.